



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 9 août 2022 à 19 h, sous la présidence du maire par intérim Gaétan Richard, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Gaétan Richard, maire par intérim et président de la Communauté maritime  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Sont aussi présents :

Mme Ariane Cummings, directrice générale  
Mme Danielle Hubert, directrice des finances  
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Quelque dix-huit personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Gaétan Richard, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 10.

CM2208-0563

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant au point *Affaires diverses* le sujet suivant : « Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes ».

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 5 et 12 juillet 2022
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

No. de résolution  
ou annotation

- 7.1 Administration
- 7.2 Finances
  - 7.2.1 Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant
- 7.3 Communications
- 7.4 Ressources humaines
- 7.5 Services techniques et des réseaux publics
- 7.6 Hygiène du milieu
- 7.7 Sécurité publique
- 7.8 Aménagement du territoire
- 7.9 Développement du milieu
  - 7.9.1 Autorisation de signature – Convention de partenariat CRÉAVENIR Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine 2022-2024
  - 7.9.2 Autorisation de signature – Soutien financier pour un service d'aide à la recherche de logements – Carrefour jeunesse emploi
  - 7.9.3 Renouvellement de l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
  - 7.9.4 Adoption du rapport de reddition de comptes annuelle 2021 – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
  - 7.9.5 Accès entreprise Québec (AEQ) – Demande d'assouplissement des modalités de versement prévues à la convention d'aide financière
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.11.1 Autorisation d'utilisation du territoire public – Travaux de recharge de plage – Village de Cap-aux-Meules
  - 7.11.2 Formation d'un comité directeur – Fonds régions et ruralité (volet 3) – Projet « Signature innovation »
- 7.12 Réglementation municipale
  - 7.12.1 Adoption du Règlement n° CM-2022-10 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

- 7.12.2 Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-11 remplaçant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières
- 8. Affaires diverses
  - 8.1 Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM2208-0564

#### **Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 5 et 12 juillet 2022**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 12 juillet 2022.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2208-0565

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 25 juin au 26 juillet 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 528 322,42 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

### SERVICES MUNICIPAUX

#### FINANCES

CM2208-0566

#### Dépôt du rapport financier 2021 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports ont été portés à l'attention des membres du conseil de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021;

que ces documents soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CM2208-0567

#### Autorisation de signature – Convention de partenariat CRÉAVENIR Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine 2022-2024

CONSIDÉRANT QUE l'éducation, l'accompagnement et le développement des jeunes s'inscrivent dans la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins, dont font partie les caisses participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a pour mission d'assurer à ses citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces et en contribuant activement au développement socioéconomique harmonieux des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la vision d'Accès entreprise Québec, à laquelle adhère le Service de développement économique de la Communauté maritime, permet à un plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que conseil de la Communauté maritime confirme sa volonté à signer une convention de partenariat pour le programme CRÉAVENIR avec les caisses Desjardins participantes, les SADC et les MRC de la Gaspésie et des Îles;

que le conseil autorise la directrice générale, Ariane Cummings, à signer tout document à cet effet.

CM2208-0568

### **Autorisation de signature – Soutien financier pour un service d'aide à la recherche de logements – Carrefour jeunesse emploi**

CONSIDÉRANT l'existence sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine d'une pénurie de logements locatifs à l'année documentée par les statistiques publiques et des études commandées localement;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2019, la Communauté maritime a adopté la résolution n° CM1912-1397 établissant un plan d'action pour agir sur cette problématique;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement aux ménages ayant perdu leur logement ou étant à risque de le perdre et qui sont actuellement à la recherche d'un logement;

CONSIDÉRANT la volonté des acteurs socioéconomiques du territoire de se doter d'un service qui permettra aux résidentes et résidents qui éprouvent des difficultés à trouver un logement correspondant à leurs besoins ou qui sont sans logis ou sur le point de l'être de recevoir de l'accompagnement dans leur recherche de logement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise la directrice des finances, Danielle Hubert, à signer, une entente avec le Carrefour jeunesse emploi afin que celui-ci puisse agir à titre de mandataire de ce projet;

que le conseil affecte une somme de 23 000 \$, issue du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR), au projet de service d'aide à la recherche de logements.



No. de résolution  
ou annotation

**CM2208-0569**

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

### **Renouvellement de l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**

CONSIDÉRANT QUE l'entente triennale (2020-2022) de partenariat territorial entre la Communauté maritime et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pris fin le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ a signifié son intérêt à signer une nouvelle entente d'une durée de 3 ans avec la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et les autres partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a exprimé sa volonté, dans la résolution n° CM2010-0156, de transférer les ententes sectorielles au volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une nouvelle entente engendrera des retombées importantes pour le milieu en matière de soutien aux artistes et aux écrivains professionnels et de soutien aux organismes locaux reconnus par le CALQ et facilitera la mobilité des personnes;

CONSIDÉRANT l'effet levier des sommes investies par le milieu dans une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime confirme sa volonté de signer l'Entente de partenariat territorial avec le CALQ pour une durée de 3 ans, soit pour 2022-2025, et qu'il autorise la directrice générale, Ariane Cummings, à signer tout document à cet effet;

que le conseil mandate le Service de développement du milieu pour travailler avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le CALQ, Desjardins et Arrimage à l'élaboration des engagements et modalités de cette entente;

qu'une somme annuelle de 15 000 \$, issue du volet 2 du Fonds régions et ruralité, soit affectée à cette entente, et ce, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

CM2208-0570

### **Adoption du rapport de reddition de comptes annuelle 2021 – Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 31 mars 2021, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer, chaque année, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un rapport d'activités sur l'utilisation du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité (volet 2) des Îles-de-la-Madeleine couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

qu'une copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'entente.

CM2208-0571

### **Accès entreprise Québec (AEQ) – Demande d'assouplissement des modalités de versement prévues à la convention d'aide financière**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la convention d'aide financière d'Accès entreprise Québec, chaque MRC recevra 900 000 \$ d'ici le 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services aux entrepreneurs déjà existante, et ce, en embauchant au minimum 2 ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ne sont pas transférables d'une année à l'autre et s'appliquent à une catégorie de dépenses admissibles très limitée;

CONSIDÉRANT QUE dès la première année de la convention, les MRC doivent dépenser 200 000 \$;

CONSIDÉRANT la rareté de la main-d'œuvre et le fait que les entreprises ont parfois des enjeux complexes demandant des ressources spécialisées;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec d'assouplir les modalités de versement prévues à la convention d'aide financière d'Accès entreprise Québec en permettant l'utilisation de la subvention de 900 000 \$, au cours de la durée de la convention et non par année financière, et en autorisant de nouvelles dépenses admissibles pour des services aux entrepreneurs;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Économie et de l'Innovation, au député des Îles-de-la-Madeleine, à la Fédération québécoise des municipalités et aux MRC du Québec.

### **SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS**

CM2208-0572

#### **Autorisation d'utilisation du territoire public – Travaux de recharge de plage – Village de Cap-aux-Meules**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est responsable de la réalisation des travaux de recharge de plage dans le secteur de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prévoir un accès au chantier à partir des lots 4 399 427 et 4 399 246 appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT de plus, que le lot 3 392 650, propriété du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), est requis à des fins d'entreposage de matériel et d'équipements dans le cadre de ce projet de recharge;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'utilisation des terres publiques appartenant au MERN a été déléguée à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine au moyen d'une convention de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'utilisation des lots 4 399 427 et 4 399 246 ainsi que du lot 3 392 650 aux fins des travaux de la recharge de Cap-aux-Meules.





No. de résolution  
ou annotation

CM2208-0573

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

### **Formation d'un comité directeur – Fonds régions et ruralité (volet 3) – Projet « Signature innovation »**

CONSIDÉRANT l'entente du projet « Signature innovation » (volet 3) du Fonds régions et ruralité (FRR) conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour soutenir la Communauté maritime dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un comité directeur, composé de représentants de la Communauté maritime et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, doit être formé afin d'assurer la mise en œuvre de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité directeur vise à adopter les règles de fonctionnement, formuler un cadre de gestion, s'assurer que les critères de sélection des projets soient établis à partir de critères définis, valider et recommander les initiatives, projets et interventions devant bénéficier du soutien financier et s'assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de désigner les personnes suivantes pour former le comité directeur de l'entente relative au projet « Signature innovation » de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine :

- Josianne Pelosse, directrice du développement du milieu – Communauté maritime
- Sylvie Grenon, directrice du projet écoquartier – Communauté maritime
- Jean-Michel Leblanc, conseiller en énergie – Communauté maritime
- Jean Hubert, directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments – Communauté maritime
- Antonin Valiquette, directeur général – Chambre de commerce des Îles
- Marie-Michèle Déraspe, conseillère aux opérations régionales – BRCGI-MAMH



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2208-0574

**Adoption du Règlement n° CM-2022-10 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

ATTENDU l'adoption par le conseil d'un plan de renouvellement des véhicules;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime souhaite procéder à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off aux fins des activités du Centre de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement de ce camion;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2022;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le numéro n° CM-2022-10 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition d'un camion avec système de type roll-off et un emprunt de 500 000 \$ remboursable en 15 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM2208-0575

**Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-11 remplaçant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières**

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dispose des pouvoirs dévolus à une municipalité régionale de comté;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

ATTENDU QU' à ce titre, le conseil procède actuellement à la révision de son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut interdire, par le biais d'un règlement de contrôle intérimaire, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et, sous certaines conditions, les demandes d'opération cadastrale ainsi que les morcellements de lots faits par aliénation;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 3 mai 2022 le règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a signifié à la Communauté maritime, le 30 juin 2022, que le règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le conseil doit maintenant adopter un règlement de remplacement à la satisfaction du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire de la Communauté maritime tenue le 12 juillet 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le numéro CM-2022-11 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-11 remplaçant le Règlement de contrôle intérimaire n° CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières ».



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

### AFFAIRES DIVERSES

CM2208-0576

#### Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes

CONSIDÉRANT les changements survenus au sein du conseil municipal avec l'annonce de la candidature du maire actuel au poste de député lors des élections provinciales prévues le 3 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire pour le conseil d'assurer une continuité aux diverses instances où la présence des élus est requise;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'élus représentant la Municipalité ou la Communauté maritime aux conseils d'administration de divers organismes du milieu, comités ou instances internes et externes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de désigner les personnes suivantes pour siéger aux commissions, comités, instances internes et externes mentionnés ci dessous :

<b>ORGANISMES EXTERNES OU UNE REPRÉSENTATION MUNICIPALE EST REQUISE</b>	
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	- Gaétan Richard
Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)	
Conseil d'administration :	- Hugues Lafrance
Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM)	- Hugues Lafrance - Roger Chevarie
<b>COMITÉS ET COMMISSIONS RELEVANT DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME</b>	
Comité de gestion des matières résiduelles	- Benoit Arseneau - Hugues Lafrance - Richard Leblanc
Comité de la sécurité publique (SQ)	- Richard Leblanc - Joy Davies - Hugues Lafrance
Commission consultative des transports (maritime et aérien)	- Gaétan Richard - Richard Leblanc



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

No. de résolution  
ou annotation

Comité de sécurité civile	- Gaétan Richard - Joy Davies
<b>SECTEUR ÉCONOMIQUE</b>	
Table pêche et mariculture	- Benoit Arseneau
Tourisme Îles de la Madeleine	- Benoit Arseneau
<b>SECTEURS CULTUREL ET SOCIAL</b>	
Municipalité amie des aînés (MADA), politique familiale et politique d'accessibilité universelle	- Roger Chevarie
Corporation culturelle Arrimage	- Roger Chevarie
Coop d'habitation l'Oasis	- Benoit Arseneau
<b>SECTEURS AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>	
Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	- Roger Chevarie - Hugues Lafrance
Commission consultative sur les enjeux énergétiques	- Roger Chevarie
Aire marine de conservation	- Hugues Lafrance - Joy Davies - Gaétan Richard
Table de concertation sur les VTT	- Hugues Lafrance
Comité consultatif agricole	- Benoit Arseneau
<b>GRANDES COMMISSIONS MUNICIPALES (4)</b>	
Commission consultative du développement économique	- Benoit Arseneau - Richard Leblanc
Commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques	- Benoit Arseneau - Sara Vigneau
Commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire	- Roger Chevarie - Hugues Lafrance
Commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique	- Benoit Arseneau - Sara Vigneau
<b>COMITÉS RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES</b>	
Comité exécutif	- Roger Chevarie - Gaétan Richard - Hugues Lafrance - Benoit Arseneau, substitut
Comité de vérification et des finances	- Benoit Arseneau - Richard Leblanc
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)	- Sara Vigneau



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 août 2022

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Questionnement quant au nouveau tracé ciblé par Hydro-Québec pour le projet de câblage qui passerait par les caps – Fait part au conseil de l'inquiétude des gens du secteur quant aux risques de contamination de la nappe phréatique.

**CM2208-0577**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 55.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Richard, maire  
par intérim

\_\_\_\_\_  
Andrée-Maude Renaud, greffière